

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 17 DECEMBRE 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 34

Tous les délégués, sauf

M. HAAS (excusé) et M. FROEHLICH, qui étaient représentés respectivement par
M. VOGEL et M. FEIG.

MM. KELLER, MEYER-KUHN, WALTER, Mme HITTLER, MM. HERRLE, GANGLOFF,
NEUHARD, KOPF, HOCH, MOYEMONT, (excusés) ;
MM. E. HELMER, KLIPFEL, BABILON, TREIBER.

DEL. N° 119/2007conseil

OBJET : BUDGET « ASSAINISSEMENT » 2008 : PREVISIONS BUDGETAIRES ET FORMALITES DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE

Dans le cadre du transfert complet de compétences au S. D. E. A. avec effet au 1^{er} janvier 2008, il est rappelé que l'enregistrement comptable des opérations propres à la communauté de communes de la vallée de la Sauer fera l'objet d'un suivi individualisé.

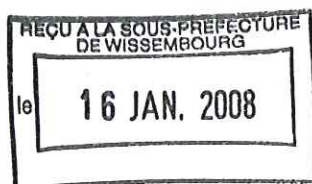
A ce titre, un état prévisionnel de l'équilibre budgétaire 2008 a été élaboré et présenté.

- *VU l'état établi et les précisions données,*
- *VU l'avis de la sous commission « assainissement » du 3 octobre 2007,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve la construction budgétaire établie pour un montant de 1 750 000 € en exploitation et de 3 172 500 € en investissement ;**
- **prend acte de la consolidation de ces données avec celles des autres collectivités membres dans le budget du S. D. E. A.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 09 janvier 2008

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops and a final flourish.